



Belgique-Belgie

PP
1050 Bruxelles

1/7/194

Bureau de dépôt :
Bruxelles X

Lettre aux habitants

Nouvelles de l'ACQU n° 44
avril – mai – juin 2005

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois
(ACQU) asbl – Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle

**Vous
souhaitez
participer
à la «Lettre
aux habitants» ?**

Envoyez vos articles et photos
à Jacques NIFFLE,
av. Bel-Air, 25/5,
1180 Uccle.

**La radio
des Ucclois
Radio 1180**

le lundi
de 18 à 20 h



av. Carsoel 34, 1180 Uccle
Tél & Fax : 02 374.22.37

Sommaire

- Éditorial 2
- Biodiversité menacée : que faire ? 3
- Nature en fête sur le plateau Engeland le 17 avril 2005 4
- Les inondations du 20 octobre 2004 dans la vallée
Geleytsbeek – Enseignements 6
- La suicidaire inconscience des hommes 8
- Tags et graffitis 10
- Rencontre avec « Les amis du bois de Verrewinkel » 12
- En 2004, la STIB a adopté la stratégie du
« Développement durable » 14
- L'homme vit au-dessus des moyens de la planète 14

Éditorial

Dans l'éditorial précédent, nous rappelions cette évidence que c'est dans la **solidarité** que nous puisons notre force. Ceci implique, pour que notre action soit efficace, un maximum d'échanges entre nous tous.

Dans le prolongement de cette réflexion, nous voudrions maintenant insister sur la nécessaire **participation** du plus grand nombre.

Force est de reconnaître que celle-ci n'est pas suffisante et que les causes en sont multiples :

- chacun a son travail... et n'a donc guère de temps disponible ;
- nombreux sont ceux qui ne voient pas bien comment ils pourraient effectivement se manifester ;
- certains ne connaissent que les actions dont nous les informons et ignorent même l'existence de notre Charte et de ses objectifs ;
- probablement y en a-t-il qui ne croient guère à l'utilité de ce que nous faisons ;
- et il y a tous ceux qui voient ce qui se fait ou s'écrit... qui nous font confiance et qui trouvent que c'est très bien fait par les autres !

Toutes ces causes sont compréhensibles et jusqu'à un certain point acceptables. Il n'en reste pas moins qu'elles conduisent :

- à un plus grand effort de ceux qui ont conscience de ce qu'il faut faire quelque chose et qui le font ;
- à un manque d'information réciproque ;
- à un risque de décalage entre notre action et les aspirations des habitants.

Il est symptomatique – et parfaitement compréhensible – que la mobilisation d'un quartier est relativement aisée quand un problème

y surgit. On a alors affaire à un groupe souvent homogène, motivé par quelque chose qui le concerne concrètement et immédiatement, qui a une opinion sur la question, bref qui voit pourquoi il se bat et qui se serre les coudes.

La position de l'ACQU est différente et plus difficile. Elle a été créée pour présenter un front unique de ses divers comités lors de discussions de problèmes essentiels avec les autorités :

D'une part, elle n'a pas à se substituer à ses membres ; certes, elle peut leur venir en aide et relayer leurs combats, mais elle doit en principe veiller aux problèmes d'intérêt plus général et à informer les habitants ; le rôle de l'ACQU n'est pas de jouer au groupe de pression mais plutôt d'être un organe de réflexion qui s'efforce de penser au long terme, ce qui la différencie du monde politique qui est bien souvent acculé à ne pouvoir penser qu'au moyen terme et plus souvent encore au court terme, ce qui est regrettable.

D'autre part – et il ne faut pas se le cacher – il est des problèmes qui ne sont pas perçus de la même manière dans tous les comités, par tous les habitants ; Uccle compte des quartiers plus riches que d'autres, des quartiers plus verts que d'autres, des quartiers relativement bien desservis par les transports en commun alors que d'autres... ; si donc l'ACQU prend position sur certains problèmes de notre vie urbaine, cela ne reflète pas nécessairement l'opinion de tous ; ceci étant, l'action de l'ACQU est nécessaire ; ce n'est pas parce que tous ne sont pas d'accord qu'il faut se taire. C'est comme en politique : il faut tenter de voir où se situe le bien commun et lutter pour y arriver ; dans la tolérance, il va sans dire.

L'action de l'ACQU nécessite dès lors une réelle participation. Laquelle ?

Il suffit d'un peu d'imagination pour voir ce qui peut nous aider, comme par exemple :

Contribuer à la rédaction de notre LETTRE : si ce sont toujours les mêmes qui écrivent, ils risquent de ressasser les mêmes idées et de ne pas refléter des opinions qui peuvent être différentes ; et ce point vise aussi l'illustration des articles par des photos, quand c'est possible ;

Distribuer la LETTRE : réalise-t-on que, tirée à 10.000 exemplaires, la majeure partie est distribuée par des bénévoles dans des quartiers selon une certaine rotation ; ces bénévoles ne devraient pas toujours être les mêmes ; c'est un travail à effectuer une fois tous les trois mois et qui n'est pas difficile ; plus il y aura de bénévoles, plus légère sera la tâche de chacun ;

Participer à nos activités ouvertes à tous, et en particulier à notre Assemblée Générale annuelle. Nous l'annoncerons en temps opportun dans la LETTRE et vous y inviterons ;

Consulter les dossiers soumis à enquête publique : dans la grande majorité des cas, presque personne ne va consulter le dossier disponible à l'Administration communale ; l'ACQU s'occupe des dossiers d'urbanisme et d'environnement d'une certaine importance et, si nécessaire, attire l'attention des habitants concernés sur ce qui se passe près de chez eux ; dans les autres cas, ce devrait être l'affaire des seuls riverains.

Le conseil d'administration espère que le présent appel suscitera un écho auprès des lecteurs sensibilisés par notre action.

Denys RYELANDT
vice-président

In memoriam

Notre ami Emile TOUSSAINT, qui fut administrateur de l'ACQU et membre actif de son Comité de quartier « Vallée du Linkebeek », nous a quittés. Il est décédé ce 21 mai 2005 à l'âge de 65 ans.

Cette nouvelle nous affecte profondément, car Emile fut une grande conscience du mouvement associatif et, en particulier, de l'ACQU. Il fut un militant très actif et engagé : sa vision de la ville était celle d'un humaniste préoccupé par les dimensions sociales, économiques et écologiques. Il attachait aussi une importance particulière à la problématique des transports en commun, ainsi qu'à celle du sauvetage des zones vertes, notamment humides.

Il fut spécialement actif dans les groupes de travail de l'ACQU chargés de réviser tant nos statuts que notre Charte-programme. Il fut également l'auteur clairvoyant d'un document essentiel et original explicitant, peu après 1979, la nouvelle réalité des enquêtes publiques d'urbanisme et le devoir de participation des citoyens à cet égard.

L'ACQU gardera encore longtemps en mémoire l'image d'un homme intelligent, dévoué, sensible et scrupuleux au service de la société. Elle présente à sa famille ses très sincères condoléances.

*Bernard JOURET,
président*

Biodiversité menacée : que faire ?

Nous avons tenu à vous présenter ci-après, sous la signature de son auteur, Monsieur Harry MARDULYN, président de l'asbl NATAGORA (ex-« Réserves Naturelles et Ornithologiques de Belgique »), l'éditorial paru dans le bimestriel du même nom, n° 6 de mars-avril 2005 ; ceci en plein accord – et nous tenons à les en remercier – tant de l'auteur précité que de l'éditeur de cette revue, Monsieur Jean-Michel CORBISIER, 3 rue du Wisconsin à 5000 Namur.

Aux États-Unis, l'administration a récemment décidé de sacrifier une réserve naturelle côtière en Alaska pour y forer des puits de pétrole.

En France, des chasseurs ont abattu Canelle, la dernière ourse de souche pyrénéenne.

Le week-end dernier, un habitant de la région de Bastogne m'appelait au secours pour me demander que faire contre l'agriculteur qui rasait à la tronçonneuse un alignement de chênes séculaires en limite de sa propriété.

Toutes ces mauvaises nouvelles ponctuelles ont un dénominateur commun : la dégradation de la biodiversité.

Mais c'est quoi, concrètement, la « biodiversité » ?

Ce thème vient de faire l'objet d'une conférence internationale à Paris. Au cours de celle-ci, responsables politiques et experts scientifiques ont tenté de cerner une menace planétaire, qui, avec le réchauffement climatique, constituera un des deux vrais défis du XXI^e siècle. La dégradation de la biodiversité n'est pas du tout un vague concept abstrait, qui se passe très loin dans les forêts équatoriales et auquel nous ne pouvons rien. Bien au contraire, cela se passe autour de nous

chaque jour et nous y pouvons beaucoup !

Première règle : ne laissons pas s'érousser notre capacité à nous indigner !

Le remblaiement d'un marais, l'arrachage d'une haie, la pollution d'un ruisseau, l'enrésinement d'une fagne en épicéas ne sont pas des actes banals, ce sont des crimes contre l'environnement qui doivent continuer à susciter notre indignation et nous pousser à réagir. Les actes de ce type, pris individuellement, ne sont peut-être pas catastrophiques. Mais, multipliés à l'infini depuis 250 ans (début de la révolution industrielle), ils ont enclenché ce qu'on appelle désormais la 6^{ème} extinction. Sur les 114 espèces de papillons diurnes en Wallonie, 16 sont déjà éteintes et 70 % sont menacées. Chez les amphibiens, c'est plus que la moitié de nos 17 espèces qui sont en danger de disparition. Et trois nous ont déjà quittés. Les oiseaux de nos grandes plaines agricoles (alouettes des champs, perdrix grises...) se portent très mal. Les hirondelles de nos campagnes sont chaque année moins nombreuses à revenir. Et le fameux tétras-lyre, emblème de nos Hautes Fagnes, voit son dernier carré de population se réduire comme peau de chagrin. Que faire ?

Deuxième règle : ne perdons pas notre capacité à nous mobiliser !

Cette question ne concerne pas que le petit cercle restreint des naturalistes et amateurs de nature. Elle nous concerne tous. Elle relève d'une prise de conscience indispensable, d'une attitude citoyenne et d'une sensibilisation de l'ensemble de la population. Pour y arriver, il faut investir dans l'éducation des plus jeunes aux plus âgés, participer aux actions de son comité de quartier, de son association locale et s'investir dans les antennes, sections ou groupes de travail de NATAGORA ou de toute autre association de protection de la nature. Enfin, il faut oser parler de biodiversité et de nature à ses relations et amis. Et cela marche ! Il suffit bien souvent d'une personne motivée pour que tout un mouvement local voit le jour.

Troisième règle : ne perdons pas notre capacité d'agir !

Autant les mille petites atteintes à la nature ont détricoté au fil des ans le maillage écologique, autant de petites actions locales seront capables de le reconstituer. Il faut occuper le terrain, chacun à son échelle, en participant à la gestion de réserves naturelles, en transformant son jardin en refuge naturel accueillant pour la faune, ou en agissant pour la sauvegarde d'un coin de nature dans son voisinage. Mais il faut aussi avoir le courage d'intervenir lorsqu'on est témoin d'un acte de destruction de l'environnement. NATAGORA met à disposition de ses membres des fiches qui vous guideront pour agir en cas d'atteinte à un site classé Natura 2000, à l'arrachage d'une haie ou au remblai d'une zone humide par exemple (voir www.natagora.be).

Le maintien et la restauration de la biodiversité est notre affaire à tous, ici et maintenant.

Harry MARDULYN

Nature en fête sur le plateau Engeland

Dimanche 17 avril 2005



À propos d'une journée, où l'on put s'instruire, autant que se divertir et se restaurer, mais où il fut notamment question du projet de lotissement de 300 logements sur le plateau Engeland, et qui avait aussi pour but de convaincre tout un chacun de la nécessité impérieuse de protéger la biodiversité.

Le temps froid et le brouillard matinal n'ont pas découragé la cinquantaine de promeneurs qui se pressaient dès dix heures du matin pour une balade ornithologique guidée par un spécialiste de la « Commission ornithologique de Watermael Boitsfort ».

Si le soleil manquait au rendez-vous, l'explosion florale printanière de l'anémone Sylvie, de la ficairie et de l'herbe à Robert était bien pré-

sente dans la réserve naturelle du Kinsendael où de nombreux habitants ont pu apprécier les commentaires d'une guide-nature sur les différents biotopes de la plus belle zone humide de la Région de Bruxelles.

Au retour, le vin chaud et la sangria ont réchauffé les corps, tandis que les esprits, ravis de découvrir une nature protégée, ont pu recueillir des informations complémentaires auprès des bénévoles des stands d'associations de défense de la nature. Les zones spéciales de conservation Natura 2000 sont en effet bien présentes à Bruxelles et couvrent, rien qu'à Uccle, 217 ha. Mais elles doivent être protégées, d'autant plus qu'elles sont fragmentées et de superficie réduite au sein d'une urbanisation de plus en plus tentaculaire.

Des édiles communaux aussi se sont déplacés pour l'occasion, Madame Claudine VERSTRAETEN, échevine de l'Action sociale,

© Alain DIDIER





Monsieur Guy de HALLEUX, échevin de la jeunesse et Madame Chantal de LAVELEYE, échevine de l'urbanisme qui, avec clarté et précision, fit un exposé sur l'importante étude d'incidences relative au projet de lotissement de 300 logements sur le plateau Engeland. Elle rappela que, sur avis longuement motivé de la Commission de concertation du 31 mars 2004, le Gouvernement bruxellois sortant avait finalement, non sans quelques réticences, ordonné cette étude d'incidences pour circonstances exceptionnelles. Elle mit en exergue le rôle important du Comité de quartier Plateau Engeland qui, grâce à sa ténacité et au travail de ses membres, avait fortement collaboré à l'obtention de cette étude, mais surtout qui avait su créer une cohésion et une convivialité au sein du quartier dont la seconde Fête du printemps était la consécration. Si le calendrier est respecté, l'enquête publique sur l'étude d'incidences et le projet aura lieu en juin prochain. La Commission de concertation devrait se tenir début septembre, après les vacances scolaires. Les habitants seront donc à nouveau sollicités pour une troisième enquête publique. Bernard JOURET, président de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) nous rappela l'importance de notre attitude inconsciente face à la menace du réchauffement climatique, face à l'accroissement sans précédent de la perte de la biodiversité (voir par

ailleurs, dans ce numéro, l'article sur le sujet). Chacun d'entre nous devrait réduire sa consommation d'énergie, réfléchir aux moyens de diminuer l'importance de notre « empreinte écologique », protéger la nature pour sauvegarder la vie sur notre belle planète, aujourd'hui de plus en plus défigurée. Les plats chauds du barbecue, les « hot dog », les bruxelloises tartines au fromage blanc et les nombreux gâteaux « maison », préparés par les habitants, ont rassasié les promeneurs qui purent, le ventre plein, apprécier la musique des différents groupes qui se sont succédés sur le podium : DJ Dave Luxe, chanson française par « Thibaut et Roland », Rock'n Roll par « Les Cannelles Vides ». Une dernière balade, accompagnée par une guide de « Bruxelles-Nature », fit découvrir la beauté du printemps naissant dans la chênaie pédonculée du Plateau Engeland. Souhaitons que cette manifesta-

tion aura su convaincre le plus grand nombre de la nécessité impérieuse de protéger la biodiversité. Non seulement dans les zones spéciales de conservation Natura 2000, mais aussi tout autour de nous, pour renforcer le maillage vert. Protéger les espèces ou les habitats en voie de disparition, c'est aussi protéger l'environnement et les conditions de vie de l'espèce « Homo sapiens », l'Homme, qui rappelons-le, est aussi une espèce vulnérable et très dépendante de son environnement.

*Thérèse VERTENEUIL
Comité Plateau Engeland*



Les inondations du 20 octobre 2004 dans la vallée du Geleytsbeek sont-elles une calamité ou une alarme sérieuse à la sur-urbanisation des fonds de vallée ?

L'urbanisation des fonds de vallée et la minéralisation des terrains empêchent l'évacuation des eaux pluviales par voie naturelle : infiltrations, étalement dans des zones inondables ou bassins d'orage. Comme on n'arrête pas de construire à Uccle, les eaux trouvent encore moins d'exutoires naturels et les inondations ne peuvent aller qu'en s'aggravant. La Commune peut-elle empêcher cette évolution ? Comment réagir ? Ce sont quelques réflexions proposées dans le présent article.

Le 20 octobre dernier des pluies exceptionnelles ont gonflé les eaux de surface de façon jamais vue de mémoire des habitants du quartier du Broek (bas de la rue du Repos). Les chiffres officiels de l'IRM sont éloquents : sur la journée, plus de 40 litres d'eau ont arrosé chaque mètre carré à l'Observatoire d'Uccle, ce qui correspond précisément à une hauteur 43,4 mm d'eau que le sol a dû absorber. La quantité d'eau mesurée à l'Observatoire d'Uccle entre 20 h et 21 h a été d'un peu moins de 30 litres (28,5 l à l'Observatoire) par mètre carré. Sur une vingtaine de minutes, entre 20 h 20 et 20 h 40, 19,8 litres sont tombés sur chaque mètre carré.

Ces 28,5 l/m² en 1 heure, reportés à la surface du Kawwberg (53 ha), représentent 1 510 000 litres, vous lisez bien : un million et demi de litres d'eau. Heureusement, le Kawwberg n'est pas bâti, et seules les eaux des chemins ainsi que des avenues Dolez et de la Chênaie ont dévalé les pentes. On peut affirmer sans crainte que le Kawwberg a joué son rôle d'éponge naturelle en absorbant un million de litres d'eau. Imaginez ce qu'il se serait passé si un tel espace avait été loti.

Des torrents d'eau ont dévalé toutes les rues qui donnent sur la vallée de Saint-Job. Son collecteur s'est révélé incapable d'absorber

une telle quantité de pluie, entraînant les dégâts malheureusement classiques dans ces cas : des remontées d'eau des égouts vers les caves des habitations complètement envahies d'eaux peu ragoûtantes. Mais des phénomènes nouveaux sont aussi survenus et ont eu des conséquences encore plus graves.

L'urbanisation récente a permis la couverture du ruisseau du Geleytsbeek là où les eaux de pluie

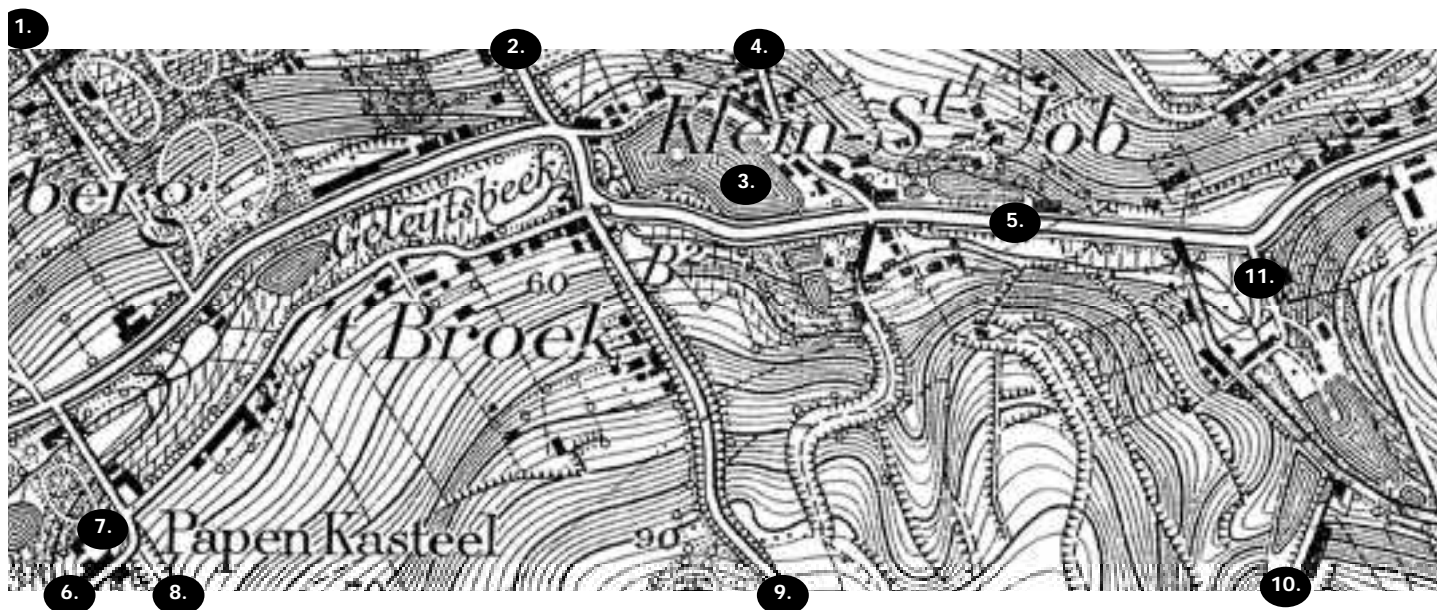
pouvaient retrouver le lit du ruisseau au point bas du relief. La construction de trois maisons sur le tronçon entre les n° 343 et 349 de la chée de Saint-Job a bloqué l'évacuation des eaux qui sont montées à près de 2 mètres de hauteur à l'arrière des bâtiments avant de fracasser les portes, fenêtres et châssis pour rechercher la sortie.

En ne reconnaissant pas de caractère exceptionnel aux pluies du 20 octobre 2004, le fonds des calami-



Étang Granville (au pied de la rue du Château d'eau)

Jadis, la vallée de St Job regorgeait de sources et d'étangs. Ceux-ci, tels des « bassins d'orage » récoltaient le trop-plein des eaux de ruissellement. En outre, peu bâtie, elle pouvait aisément absorber les pluies abondantes ; ce qui est rendu de moins en moins possible en raison de la minéralisation des sols provoquée par les constructions, asphaltages, etc.



Cette carte de la vallée de St Job (du Papenkasteel à la rue de Wansijn et un peu au-delà) date de 1927. Elle montre bien les fortes pentes de ses deux versants (courbes de niveau serrées) et laisse percevoir plusieurs étangs.

- | | |
|-------------------|----------------------|
| 1. rue Hellevelt | 7. Papenkasteel |
| 2. rue du Repos | 8. rue Papenkasteel |
| 3. Le grand étang | 9. av. de la Chénaie |
| 4. rue Basse | 10. av. Dolez |
| 5. chée de St-Job | 11. rue Wansijn |
| 6. rue Kinsendael | |

tés affirme implicitement qu'il faut s'attendre à ce que de tels dégâts se reproduisent dans un futur proche...

C'est la raison pour laquelle cet événement dramatique pour les occupants de ces maisons nous pose question : est-il opportun de permettre la construction dans ce qu'il est permis de qualifier une « zone inondable » ? Les dégâts n'ayant pas été retenus comme calamité, les préjudiciés ne seront pas indemnisés. La Commune n'a-t-elle pas une part de responsabilité en ayant autorisé la construction à ces endroits où l'eau s'est toujours naturellement frayé son chemin ? Ne devrait-on pas réfléchir à un plan des eaux de la vallée avant toute nouvelle urbanisation ?

Un effet pervers de l'égouttage des voiries n'est-il pas d'amener plus d'eaux aux égouts et d'engorger encore plus le collecteur ? Quelles mesures sont prises afin que les eaux de toitures (importantes surfaces imperméabilisées) n'aillent pas dans les égouts ?

Notons-le – et c'est une mauvaise nouvelle – : les statistiques de l'IRM citent que les pluies du 20 octobre en début de soirée correspondraient « à une période de retour d'à peu près 15 ans », ce qui signifie une inondation « normale » tous les 15 ans, en moyenne. On comprend mieux pourquoi le Fonds des calamités n'a pas retenu cet événement comme exceptionnel... De plus, ces statistiques n'ont pas intégré les effets des modifications climatiques ; tout ce qu'on peut observer empiriquement, c'est que les pluies augmentent comme la température et l'évaporation liée au réchauffement des sols.

Espérons que nos autorités prennent ces paramètres en compte avant d'accepter de nouveaux projets dans la vallée de Saint-Job et prévoient des solutions aux fortes pluies attendues dans les 15 prochaines années. Il serait prudent de décider d'un moratoire permettant d'évaluer les risques avant d'autoriser toute minéralisation supplémentaire de la vallée ou de ses cotéaux.

L'urbanisation de la vallée de Saint-Job est récente et date des années 1930 et suivantes. Avant cela, les maisons étaient construites en retrait des zones inondables. Les seules édifices se trouvant en fond de vallée étaient les moulins ; et le Geleytsbeek en comptait de nombreux entre Saint-Job et Calevoet au début du vingtième siècle. Chaque moulin était alimenté par un étang qui jouait aussi le rôle de bassin d'orage : le moulin de Saint-Job et le château du même nom entre Wansijn et Dolez, le moulin d'Ouderghem au pied de la rue du Repos n'était qu'à 100 mètres du moulin Saint-Pierre alimenté par le Grand étang occupant tout l'espace entre le chemin des Pêcheurs et la chaussée, suivi du moulin Grandville (ou Cortenbosch molen) où se situent aujourd'hui les deux immeubles au pied de la rue Hellevelt, le moulin du Papenkasteel, enfin.

Cette vallée d'étangs et d'eau, devenue densément bâtie, ne peut plus jouer son rôle de régulateur des pluies en assurant le rôle d'un espace-tampon.

Les quelques documents et photos de la vallée sont plus expressifs que tous les discours.

L'homme semble avoir oublié qu'il était lui-même issu de cette nature qui l'a mis au jour, mais qu'il voudrait dominer... jusqu'à ce qu'elle se rappelle à lui sous des formes de catastrophes.

Ces inondations étaient-elles prévisibles ? Oui, mais pas dans l'ampleur que celle d'octobre a manifestée. Ce que l'on sait maintenant, c'est que ce qui s'est passé le 20 octobre est susceptible de se reproduire si des mesures préventives ne sont pas prises.

Qui se souvient que, lors des premiers plans concernant l'égouttage de l'avenue de la Chênaie, un bassin d'orage était prévu à l'emplacement du square face au restaurant « le guignol » ? Même s'il n'avait suffi à empêcher l'ampleur des inondations exceptionnelles, il aurait concouru à en limiter les effets. Une solution ne serait-elle pas de transformer la zone marécageuse du Broek en un bassin d'orage naturel ?

Faut-il revoir les dimensions du collecteur de la chée de St-Job, qui s'avèrent insuffisantes, d'autant que de nouveaux égouts ou de nouvelles constructions viennent y apporter toujours plus d'eau ?

Imagine-t-on l'impact des nouveaux lotissements au Cortenbosch, à la rue Papenkasteel et bientôt à la rue du Château d'Eau, celui de la construction de 200 maisons au plateau Avijl et d'un lotissement au plateau Engeland ?

Autant de questions posées à nos pouvoirs publics qui, même s'ils ont transféré la gestion de l'égouttage à l'IBRA, n'en restent pas moins responsables de la politique urbanistique et d'aménagement des vallées.

Marc DE BROUWER
administrateur

La suicidaire inconscience des hommes

Nos modes actuels de vie, engendrés par la société de consommation, « qui s'est vite muée société du gaspillage »¹, de même que la gestion de nos États occidentaux (sous ses divers aspects), mènent droit dans le mur ! Cet article s'adresse, bien sûr, aux « citoyens ordinaires » que nous sommes tous, mais, davantage encore, aux responsables politiques (à tous les niveaux) et aux investisseurs (qu'ils soient publics ou privés).

Notre civilisation occidentale a une « empreinte écologique »² beaucoup trop importante.

L'urbanisation, l'industrialisation, la production de voitures, camions et autres engins motorisés, le pillage des océans, une agriculture très polluante, etc. consomment énormément d'énergie et de matériaux, détruisant ainsi et à coup sûr la biodiversité.

Si la Chine³ et l'Inde adoptent notre mode de vie occidental, il faudrait, pour répondre aux besoins, trois planètes (équivalentes à la Terre). Or, le problème incontournable est que nous n'avons qu'une Terre. Nous devrions donc, pour assurer notre survie, être moins gourmands. Le

1. Comme le rappelle Claude JAVEAU, professeur de sociologie à l'ULB, dans le magazine du Centre d'action laïque « Espace de liberté » de mai 2005.

2. Empreinte écologique = le nombre d'hectares nécessaires pour assurer le genre de vie d'un individu.

3. La Chine veut devenir la première puissance économique et militaire du monde.



Le grand étang (entre la rue Basse et la rue du Repos)

drame est que nous voulons toujours plus..., le bonheur se confondant avec la cylindrée et la marque de la voiture, et/ou avec l'accumulation de biens matériels de toutes sortes, au point de déboussoler une part importante de la population (jeunes et moins jeunes) qui ne sait plus quel sens donner à la vie.

Plutôt que d'investir dans de solides programmes d'éducation et d'instruction, c'est la civilisation décadente du « Panem et circenses »⁴ qui est privilégiée. BELGACOM a décidé d'investir 30 millions d'euros par an pour promouvoir les spectacles de foot. La Culture perd pied ! On n'investit pas dans ce qui fait et grandit l'Homme !

Nous payerons de notre vie – et nos descendants après nous – notre inconscience destructrice. Certains scientifiques et mandataires politiques affirment aujourd'hui lutter pour « freiner l'apocalypse ».

Nous reproduisons ci-contre quelques paragraphes de la préface écrite par feu-le professeur Paul DUVIGNEAUD, un des pères de l'écologie moderne, qui publia en 1974 « La synthèse écologique » (Éditions DOIN, Paris)⁵. Ce texte date de plus de 30 ans. C'est notre manière de rendre hommage au visionnaire passionnant qu'il était. Mais nous sommes atterrés par la bêtise des hommes et l'impuissance politique à promouvoir une civilisation de vraies valeurs humanistes, qui aurait de l'avenir. Comme l'affirmait récemment un brillant homme politique, retraité : « Le drame est qu'un homme politique ne voit pas au delà de trois ans ! ».

Bernard JOURET
président

4. « Panem et circenses », ce que les Romains réclamaient jadis : du pain et des jeux !

5. Avec l'aimable autorisation de Madame DUVIGNEAUD, son épouse.

« Les problèmes du monde moderne coïncident avec une prise de conscience : c'est que nous n'avons qu'une terre et qu'elle est inextensible. Et cependant, que voyons-nous ? Une démographie galopante, qu'accompagnent une croissance industrielle rapide, un développement démesuré de l'urbanisme, une augmentation sans frein de la mobilité ; il s'ensuit une exploitation croissante des ressources non renouvelables (combustibles fossiles, métaux non ferreux), une altération des sols et de leur fertilité, une détérioration des ressources renouvelables (eaux, sols, produits végétaux et animaux) qui risquent de cesser d'être considérés comme telles.

Bien que la terre soit généreuse, on voit s'aggraver les dangers de la faim et de la soif dans le monde ; les pollutions s'accompagnent de conséquences nocives pour la santé des plantes, des animaux et des hommes (écotoxicologie) ; en s'additionnant, ces « nuisances » risquent de perturber les climats et les grands cycles biogéochimiques de la planète : cycle de l'oxygène, cycle de l'azote, cycles des métaux lourds, etc.

Les problèmes d'encombrement affectent de plus en plus le moral des hommes encagés dans les villes comme dans un « zoo humain ». La destruction des sites, ou leur « embel-laidissement », suite à la propagation anarchique du tourisme et à l'« aménagement » inconsidéré du milieu rural, porte atteinte au bonheur d'un grand nombre de citoyens, ne leur permettant plus de se retremper dans une nature équilibrée et harmonieuse.

À tous ces dangers mortels que court l'humanité, il existe pourtant des remèdes nombreux et divers : il faut utiliser au mieux, et surtout augmenter, les ressources végétales et animales de la biosphère, il faut lutter contre un épuisement prématuré des ressources non renouvelables, en assurant, dans toute la mesure du possible, leur recyclage ; il faut aménager les territoires, régionaux ou biosphériques, en tenant compte de la nécessité d'un équilibre entre écosystèmes productifs, conservatifs, de compromis, urbains et industriels. Il faut que les dirigeants cessent de pratiquer une politique d'« après nous le déluge » !

*Tout cela peut s'avérer illusoire si l'on ne réussit pas à assurer une meilleure entente entre les hommes et les peuples. Il faut, pour ce faire, développer une nouvelle morale, la morale **écologique**, basée sur la connaissance de soi et sur celle des rapports de l'homme avec son environnement.*

Il y a un énorme effort à faire dans le domaine de l'éducation. »

Tags & graffitis

La présidente de l'association « Défense Environnement Bruxelles » interpelle nos 19 bourgmestres au sujet de ce qui apparaît de plus en plus comme un fléau urbain, relevant d'un comportement de nature criminelle et qui coûte des fortunes aux Pouvoirs et aux entreprises publiques, de même qu'aux particuliers (quand ils se décident à faire nettoyer). Que font nos dirigeants pour le prévenir et le sanctionner ? À quelles conditions offrent-ils le nettoyage aux particuliers qui en font la demande ?

Notre enquête « AIMEZ-VOUS LES TAGS ? » « HOUDT U VAN TAGS ? » continue son petit bonhomme de chemin auprès des Bruxellois, et auprès des 19 administrations communales.

Notre but est de faire prendre conscience aux responsables communaux que ce phénomène de société doit être pris à bras-le-corps, et que des mesures adéquates doivent être prises pour éradiquer ce fléau. Bruxelles est sale, tous les touristes le disent et les Bruxellois en sont conscients. Ces graffitis qui « ornent » les façades, les portes de garage, les boîtes aux lettres, les poteaux indicateurs, les bancs, les poubelles, les ponts, les armoires Sibelga et Belgacom, les armoires Oxfam et Petits Riens, les bulles à verre, les maisons vides qui s'apparentent

très vite à des chancres, etc. etc., donnent un sentiment (à tort ou à raison) d'insécurité. Nous estimons que nous sommes arrivés à saturation, et les nombreuses réponses que vous nous envoyez à cette enquête en sont la preuve.

Nous vous remercions pour vos réponses, qui vont toutes dans le même sens : vous attendez de la part des administrations communales qu'elles mettent sur pied un service de nettoyage des tags et un service qui puisse intervenir la nuit pour verbaliser puisque les taggeurs agissent de nuit.

Car, effectivement, depuis le 1^{er} avril, la loi, qui offre aux Communes des instruments pour mieux servir les citoyens, est entrée en vigueur. Certaines Communes ont déjà profité de la période qui a précédé : le projet de loi a été déposé le 20 décembre 2002 (par les Ministres PICQUE, DUQUESNE et VERWILGHEN) et votée le 17 juin 2004. Elles ne sont donc pas « surprises » ou « prises au dépourvu » par cette nouvelle loi modifiant la loi communale. Certaines ont déjà réagi et sont d'ailleurs actives sur le terrain, car toute une série d'infractions, pudiquement appelées « incivilités », notamment les tags, sont dorénavant de la responsabilité des Communes.

Mais il ne s'agit pas de nettoyer, de nettoyer encore, et encore... Quid de la PRÉVENTION ? Quelles sont les Communes qui pensent à donner des « murs d'expression » aux taggeurs ? Quid de la RÉPRESSION ?

À cet effet, le Ministre Charles PICQUE a pris la décision de financer l'engagement, par chaque Commune, d'un fonctionnaire de niveau 1, qui est le niveau requis pour la fonction de « sanctionneur » (sic). Désormais, les procès-verbaux pour ce type d'infraction ne seront plus rédigés

par les policiers. Nous supposons que les incivilités seront sanctionnées de la même manière par les 19 Communes. Il ne faudrait pas qu'il y ait des différences d'appréciation et de traitement de la délinquance d'une commune à l'autre !

En ce qui concerne le nettoyage, suivant notre enquête, nous avons pu recueillir jusqu'à ce jour les renseignements suivants : NETTOYAGE GRATUIT des Tags et Graffitis pour les particuliers, commerces et écoles dans les communes d'IXELLES, de ST-GILLES, d'ANDERLECHT, de JETTE, de BRUXELLES-VILLE, et bientôt de FOREST ; il est SEMI-GRATUIT à UCCLE.

En ce qui concerne la STIB et la SNCB, elles ont aussi leur souci ! On se révolte en pensant aux sommes astronomiques que la communauté doit déboursier pour rendre la ville un peu plus conviviale aux citoyens. Les chiffres donnent le tournis ! Combien de plaines de jeux et d'ateliers de graphisme ne pourrait-on pas financer avec ces sommes englouties dans le nettoyage, qui est tout le temps à recommencer !

Lors du 1^{er} CONGRÈS INTERNATIONAL CONTRE LES GRAFFITIS, qui s'est tenu à Berlin en avril dernier, les congressistes ont fait le tour de la ville en car afin d'y constater qu'effectivement, en 10 ans, tout s'est dégradé et qu'on ne se sent plus vraiment en sécurité dans une ville littéralement « balafrée » et défigurée par les graffitis ou les tags, dont le nettoyage coûte chaque année dans cette ville 50 millions d'euros (et 10 fois plus pour toute l'Allemagne) ! Des fortunes y sont d'ailleurs investies pour les combattre et, notamment, réparer les sièges lacérés des transports publics. Il y a aussi les vitres des rames de métro attaquées à l'acide, un acte de pur vandalisme auquel on ne peut remédier... et

qui est d'ailleurs également présent depuis quelques mois à Bruxelles !

Les défenseurs de l'« art urbain » devraient ici être interpellés, car on ne peut plus parler dans ce cas d'expression artistique, mais bien de comportement de nature criminelle.

Lors du congrès précité, un intervenant du débat, consultant auprès de la ville de Copenhague, a qualifié de tels actes de « terrorisme environnemental ».

Notre enquête se poursuit. Faites-nous connaître vos avis, vos suggestions (voir encart ci-contre).

Liliane STANER
présidente de « DÉFENSE ENVIRONNEMENT BRUXELLES – VERDIGING MILIEU BRUSSEL »

Défense environnement Bruxelles

23 rue des Moutons, 1180 Bruxelles

Enquête auprès de tous les Bruxellois

Nous estimons que nous sommes arrivés à saturation. Nous sommes persuadés que la majorité des Bruxellois veulent éradiquer ces graffitis qui enlaidissent la ville, donnent un sentiment d'insécurité aux habitants et établissent des lieux de non-droit où chacun peut, à sa guise en toute impunité, vandaliser les lieux publics et privés.

La nouvelle loi, modifiant la loi communale (entrée en vigueur en avril 2005) visant à lutter contre les « incivilités », a mis la balle dans le camp des Communes.

Notre but est de sensibiliser nos 19 administrations communales à ce problème afin qu'elles prennent des mesures urgentissimes pour éradiquer ce fléau (certaines Communes sont déjà actives sur le terrain).

Nous ouvrons aujourd'hui une enquête auprès des habitants. Ecrivez-nous vos suggestions à propos de ce vandalisme qui coûte très cher à la communauté. Quels sont vos sentiments à ce sujet ? Avez-vous des solutions pour remédier à ce problème de société mondialisée ?

LE DÉBAT EST OUVERT : Aimez-vous les tags ?

Nous entamons un sondage auprès des Bruxellois.
Comment perçoivent-ils les tags qui « ornent » nos façades ?
Nous vous demandons votre avis.
Voulez-vous nous envoyer votre réponse et vos commentaires ?
Merci de votre participation.

Nom prénom et adresse :

Envoyez votre réponse à

Uccle :
DÉFENSE ENVIRONNEMENT BRUXELLES, 23
rue des Moutons, 1180 Bruxelles
Tél. 02 375 00 52

Forest :
COMITÉ VAN VOLXEM-TROPIQUES-DELTA,
70 av. Van Volxem, 1190 Bruxelles
Tél. 02 343 29 25

Anderlecht :
COMITÉ VOGELZANG, 1/38 avenue des
Immortelles, 1170 Bruxelles
Tél. 02 527 44 53



Rencontre avec « Les amis du Bois de Verrewinkel »

Nous tenons à remercier l'ACQU de nous ouvrir ses colonnes une nouvelle fois. Notre appel a bien été entendu, suite à la parution de notre texte et de notre projet de pétition dans le bulletin n° 42 : de nombreuses réactions positives ont été enregistrées à cette occasion. La « rencontre avec Olivier STREBELLE » dans la Lettre aux habitants n° 43 nous donne l'occasion de faire le point.

Il se fait que l'acte d'achat du bois de Verrewinkel a été signé le 6 avril dernier.

Cette acquisition est liée à la passation d'une convention de gestion avec l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (IBGE) ; cette convention a été signée le 13 avril. Il est prévu que l'ensemble des actes de gestion sera couvert par un plan de gestion réalisé par l'Institut en collaboration avec la Commune et la Commission Royale des

Monuments et sites, et cela dans un délai de un an.

Le Verrewinkel est en réalité une « petite forêt de Soignes » et, dès lors, il s'agit d'une « zone forestière à très haute valeur biologique ». La zone a été classée comme « zone spéciale de conservation » dans le cadre du programme Natura 2000, ce qui s'ajoute à la protection découlant du classement comme site naturel en vertu d'un arrêté de la Région de Bruxelles-capitale daté du 19 juillet 1990.

La Commune d'Uccle s'engage pour sa part à respecter :

- l'ordonnance du 4 mars 1993 relative à la Conservation du patrimoine immobilier applicable en région bruxelloise ;
- la réglementation Natura 2000 ;
- les arrêtés du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatifs à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

- bien entendu, toute la législation applicable en Région Bruxelles-Capitale ;
- le Code forestier.

Il est prévu qu'avant tout éventuel aménagement du Bois et avant introduction des dossiers aux autorités compétentes, la Commune demandera l'avis de l'IBGE précité. De son côté, celui-ci s'engage à demander l'avis de la Commune avant tout éventuel aménagement et/ou placement de mobilier.

Nous prenons acte de l'idée de M. STREBELLE de localiser trois de ses statues « aux trois entrées du Bois », une quatrième statue se situant à proximité de la « Fondation STREBELLE ». Ces quatre statues encadreraient ainsi le bois de Verrewinkel – 13 hectares de forêt, notamment en hêtres centenaires – de manière à « baliser l'accès à la Fondation ». On ne pourrait être plus clair : il s'agit pour un sculpteur ucclais de s'approprier le bois, qui a été



© A. DESCHUTTER

acquis grâce à la générosité de nos concitoyens, dans le cadre du budget communal. En réalité, les sculptures de M. STREBELLE pourraient trouver leur place à bien d'autres endroits ailleurs à Uccle.

Nous notons que, pour lui, « *Les projets 'parcours d'artiste/exposition permanente' – qu'il réfute et vis-à-vis desquels il se démarque – ont malheureusement été développés par le monde politique ucclois* (il est difficile d'attribuer la paternité de l'idée d'exposition permanente à un mandataire particulier). » Il fait également allusion à « la mauvaise communication (???) des édiles ucclois ». En réalité, les « édiles » n'ont pas pris position et nous sommes convaincus que, plus tard, les autorités communales se rendront encore mieux compte des qualités exceptionnelles du site du Bois de Verrewinkel et voudront en assurer la sauvegarde intégrale.

À cet égard, les « Amis du Bois de Verrewinkel » ont toujours adopté une position très claire : tout empiètement, tout aménagement, ne peut que nuire à la qualité du site, d'autant plus que tout aménagement peut être le prélude à d'autres aménagements ou empiètements. On peut, par exemple, se demander si d'autres sculpteurs ou d'autres artistes ne pourraient pas prétendre à une place dans le Bois de Verrewinkel, ce qui serait incontestablement le début de la fin pour le Verrewinkel en tant que site préservé.

Nous avons toujours défendu ce point de vue : le Bois de Verrewinkel ne doit pas devenir un parc forestier, mais rester un site naturel, accessible bien entendu à tous, et, en premier lieu, à nos concitoyens. Nous nous sommes

expliqués à ce sujet dans un article repris par le journal « Le Soir » (26 avril, page 20) et nous fournirons tous les commentaires appropriés dans notre site web, qui est actuellement en voie de construction. Rejoignez-nous !

Une clôture et un éclairage discutables

Nous partageons sans réserves les remarques formulées – page 7 de la lettre aux habitants n° 43 – au sujet du mur de clôture (en treillis de métal). En réalité, alors que nous étions dans le bois (tiens, M. STREBELLE n'était pas présent), où toute une équipe de l'IBGE procédait à un recensement des arbres, nous avons montré cette clôture et la conclusion a été que, malheureusement, dans l'état actuel des choses, aucune illégalité n'avait été commise. C'est bien pourquoi il n'y avait pas lieu à une demande de permis d'urbanisme. Bien entendu, on souhaiterait – et nous agissons dans ce sens – qu'à l'avenir, les clôtures respectent certains critères.

Nous avons également signalé que le bois est violemment éclairé, à partir de telle parcelle, ce qui est bien entendu contraire à l'esprit, mais pas encore à la lettre, de Natura 2000, qui requiert la protection de la faune comme de la flore. Nous suivons de manière active la mise en œuvre de Natura 2000 à Uccle dans les zones protégées, comme notamment le Verrewinkel.

« *Les Amis du Bois de Verrewinkel* »

*E. OFFERMANN
L. STANER
L.J. BAUCHER
A. DE SCHUTTER
G. LEWY*



R A P P E L

**Ami(e)
automobiliste,**

**Ne stationnez
pas sur les
trottoirs,**

***un espace public,
même devant chez
vous !***

**Stationnez
sur la chaussée,**

***mais pas sur les
passages-piétons,
ni à moins de 5 m.
des coins de rue !***



En 2004, la STIB a adopté la stratégie du « Développement durable »

*La STIB instaure un dialogue, qu'elle dit vouloir permanent, avec le monde associatif. Son Directeur général, Alain FLAUSCH, l'a donc invité à un groupe de travail destiné à formuler des remarques et suggestions à propos de son « **Plan d'actions 2005-2010 pour le développement durable** ». C'est un événement nouveau, que nous saluons.*

On ne peut que se féliciter de voir cette importante entreprise publique développer une politique du long terme, où seront d'ailleurs traités **sur le même pied** ce qu'elle appelle **les « 3 piliers » : l'environnemental, le social et l'économique.**

Dans ce contexte, le milieu associatif a été invité à participer le jeudi 12 mai dernier, au dépôt d'Ixelles, au groupe de travail précité. Notre association y était, avec, entre autres, IEB (Inter-Environnement Bruxelles) et son équivalent flamand, le « BRAL », la Ligue des familles, le GUTIB et Wolu-Inter-Quartiers.

C'est un fait nouveau, un événement dont on ne peut que se réjouir. Ce faisant, la STIB a ouvert un dialogue, vrai et sincère, qu'elle a en outre assuré vouloir permanent, entre autres, par le biais du courrier électronique avec ses représentants. Parmi ceux-ci, Madame Eveline BRANDERS, qui prit l'initiative du groupe de travail en tant que coordinatrice « Environnement-développement durable » à la Direction des Études générales et stratégiques de la STIB. Avec elle et trois autres responsables de cette Société, J-P ALVIN, délégué à la communication et porte-parole

bien connu de celle-ci, était présent à ce groupe de travail.

Celui-ci fut organisé sur base des enjeux environnementaux, sociaux et économiques de l'entreprise, avec les actions proposées par elle à leur sujet. Il était donc demandé aux participants, divisés en trois groupes, de donner leur avis sur la pondération à y accorder respectivement et de suggérer eux-mêmes toutes actions supplémentaires jugées utiles. La réunion fut aussi l'occasion d'un « brainstorming », où chacun put s'exprimer librement.

Un courriel reçu dès le lendemain leur demandait de faire part :

- De leur perception quant à la gestion actuelle de ces enjeux par l'entreprise
- De propositions additionnelles d'actions à entreprendre (en partenariat éventuel avec nos associations).

Les participants n'ont pas manqué – ni ne manqueront pas – d'y donner suite !

*Jacques NIFFLE
administrateur*

L'homme vit au dessus des moyens de la planète

Les écosystèmes mondiaux sont à ce point dégradés que nous courrons au désastre si nous ne changeons pas nos comportements et modes de vie. Chacun peut et doit agir au quotidien à cet égard.

Ce constat alarmant est le résultat d'une récente étude planétaire placée sous l'égide de l'ONU et réalisée pendant quatre ans par 1360 experts de 95 pays.

Le terme de « services rendus par les écosystèmes » a permis à des scientifiques de différentes disciplines ; écologistes, sociologues, économistes, de collaborer et de confronter leurs points de vue. Leur conclusion est sans appel : **« L'activité humaine exerce une telle pression sur les fonctions naturelles de la planète que la capacité des écosystèmes à répondre aux demandes des générations futures ne peut plus être considérée comme acquise ».**

Les hommes ont modifié les écosystèmes de la Terre au cours des 50 dernières années bien plus profondément qu'à aucun autre moment de leur histoire.

La dégradation atteint 60 % des écosystèmes du monde permettant la vie sur terre. L'eau douce se fait plus rare, elle est polluée par les engrais, les pesticides. Les stocks de poissons s'amenuisent de façon

alarmante avec des conséquences sociales dramatiques pour les populations les plus pauvres, dont c'est le seul moyen de subsistance. La destruction impressionnante des forêts accroît le phénomène d'érosion des sols et contribue à la désertification. La suppression des mangroves affaiblit les défenses contre les catastrophes naturelles. Les pollutions de toutes espèces affectent la santé des populations.

Pourtant, les écosystèmes sont les alliés de l'Homme. Ils lui fournissent des services indispensables à sa survie : approvisionnement en eau, nourriture, fibres pour se vêtir... De plus, leurs facultés à se régénérer naturellement limitent l'impact des dégradations et des catastrophes naturelles.

Produire sans arrêt davantage, c'est aussi consommer les réserves naturelles de manière croissante. Jusqu'à présent, l'économie triomphante a traité la destruction de la nature comme un accroissement de richesse économique en imaginant stupidement que ces richesses naturelles sont inépuisables et indestructibles.

© Alain DIDIER



« Traitement » de vignobles par hélicoptère.

La dégradation des écosystèmes n'est pas un concept inventé par les scientifiques pour des pays lointains, cette notion nous concerne tous. Si nous ne changeons pas, nous courrons au désastre !

Chacun d'entre nous peut agir au quotidien : réduire sa consommation d'eau ou d'énergie, trier les déchets, ne pas jeter les piles dans la poubelle, préférer les lampes économiques et les piles rechargeables, banir les sacs en plastique jetables au profit du sac réutilisable ou du panier à provision, préférer les transports en commun pour ses déplacements quotidiens, utiliser le vélo ou ses jambes pour de petits déplacements plutôt que la voiture...

Mais surtout, la société civile que nous représentons pèse un poids considérable. Elle peut par son message et ses comportements faire pression sur les gouvernements afin que des changements majeurs dans la conception de notre économie soient amorcés sans tarder par les dirigeants de ce monde.

Thérèse VERTENEUIL
administrateur



L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES

Publié en 1992 par
notre association avec
l'accord de l'éditeur
Gallimard, ce petit livre
de GIONO a été illustré
pour nous par
Serge CREUZ

L'écrivain avait offert ce texte à l'humanité. « *Ce que j'ai écrit de plus humain* », disait-il, afin que le plus grand nombre de gens – dont les jeunes – puissent apprécier la valeur éthique du message.

Vous pouvez vous le procurer au prix (coûtant) de 2,5 euros (+ 0,88 euros, si frais d'envoi) chez Jacques NIFFLE, avenue Bel-Air 25/5 à Uccle (tél : 02.344.41.51)

L'Association de Comités de Quartier Ucclois

Les Comités membres effectifs *

Bosveldweg

Denis STINGLHAMBER, av. Brunard 7
tél. : 02.374.12.90.

Carrés Pauwels et Stevens

Alida TIMMERMAN, carré Pauwels 30 tél. :
02.343.05.41

De Fré - Observatoire - Juliette - Ptolémée

José DESMARETS, av. Ptolémée 16/1
tél. : 02.374.39.41

Floride - Langeveld

Isi ZIELONKA, av. Gobert 62
tél. (P) : 02.375.57.48
tél. (B) : 02.538.72.71 (central)

Fond'Roy

Cécile CHARLES, av. Wellington 13
tél. : 02.374.77.97

Gracq + NoMo Uccle

Jacques DEKOSTER, rue E. Gossart 28
tél. : 02.345.62.92

Longchamp - Messidor

Françoise MALDAGUE, av. W. Churchill
232/11 – tél. privé

Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jeanine FAGEL, chemin de la Truite 42
tél. : 02.376.26.64

Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis, 20
tél. et fax : 02.376.61.71

Parc Brugmann

Pierre DOR, av. Château de Walzin 6/1
tél. : 02.343.39.88

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits 77
tél. : 02.374.81.04

Protection et avenir d'Avijl

Georges INGBER, av. d'Andrimont 5
tél. : 02.374.95.83

Quartier Lorraine

Denys RYELANDT, av. du Maréchal 20A
tél. (P) : 02.374.97.03

Quartier St-Job

Stéphane DAVIDTS, Montagne St-Job 88
tél. : 02.375.11.96

SOS Kauwberg

Pierre. DESMET, chemin 't Cortenbos 18
tél. : 02.375.27.69

Homborch / Tilleuls / Alisiers / Sophoras

Stéphane BALLEREAU, av. des Sophoras 21
tél. : 02.375.55.78

Vallée du Linkeбек

Émile TOUSSAINT, Moensberg 17
tél. : 0473.44.06.25

Verrewinkel-Engeland

Bernard GUSTOT, av. Dolez 464 A
tél. : 02.372.09.88 ou 02.332.33.83

Les « Antennes de quartier » **

B.R.E.G.

Noël FRANCK, rue du Roseau 35
tél. : 02.375.40.94

Vivier d'Oie

Louise BECKERS, av. Latérale 43A
tél. : 02.374.13.56

Geleleysbeek

Bernard JOURET, av. de la Chênaie 79C
tél. : 02.375.28.48

Observatoire - Vert Chasseur

Émile VAN KERCHOVE, av. du Vert
Chasseur 1 – tél. : 02.374.76.88

Pêcherie - St-Job

Guy DASSARGUES, rue de la Pêcherie 152
– tél. : 02.374.56.55

Dodonée

Jacques NIFFLE, av. Bel-Air 25/5
tél. : 02.344.41.51

Uccle-Centre

Jean-Marie PIERRARD, rue R. Scott 9
tél. : 02.376.77.43

Fort Jaco

Jacqueline MILLER, av. du Feuillage 50
tél. : 02.374.40.76

Errera - Dupuich - Jones

Jean DUMONT, av. L. Errera 63
tél. : 02.344.22.50

Gare d'Uccle-Stalle

Michel HUBERT, rue V. Allard 273
tél. (P) : 02.332.22.23
tél. (B) : 02.211.79.30

Échevinage

Madame BARON, av. de l'Échevinage 21
tél. : 02.374.43.42

Uccle Nord-ouest

André ROBE, av. Maréchal Joffre 114,
1190 - tél. et fax : 02.345.65.71
robe.cmee@swing.be

Le conseil d'administration

Président

Bernard JOURET – av. de la Chênaie 79c, 1180
tél. : 02.375.28.48 – bjo@ngi.be

Vice-Président

Denys RYELANDT – av. du Maréchal 20A, 1180
tél. (P) : 02.374.97.03 tél. (B) : 02.536.00.92
fax (B) : 02.537.57.75 – d.ryelandt@avocat.be

Trésorier

Luc STURBELLE – av. A. Huysmans 209/11, 1050
tél. & fax : 02.649.49.59 – luc.sturbelle@skynet.be

Membres

Paul ANTOINE – av. J. & P. Carsoel 34, 1180
tél. & fax : 02.374.22.37 – paul.antoine@swing.be

Stéphane DAVIDTS – Montagne de St-Job 88, 1180
tél. : 02.375.11.96 – stephane@davidts.com

Marc DE BROUWER – rue Geleleysbeek 29 A, 1180
tél. : 02.374.60.34 – GSM (préféré) : 0472 719790
cepvdqa@pro.tiscali.be

Alain DIDIER – rue Engeland 455, 1180
tél. : 02.374.73.10 – alain.didier@swing.be

Nicole DUSSART – Bosveldweg 67, 1180
tél. & fax : 02.374.23.00 – nicole.dussart@skynet.be

Sylvie GREINDL – 100 av. Kersbeek, 1190
tél. : 02.332.11.51 – sylvie.greindl@village.uu.net.be

Benoît MALDAGUE – av. W. Churchill 222/10, 1180
tél. : 02.343.21.97
(B) : b.maldague@credit-agricole.be

Géraldine MATT – 366 chée de Neerstalle, 1180
tél. : 02.376.32.34 – gerry_m@yahoo.com

Jacques NIFFLE – av. Bel-Air 25/5, 1180
tél. : 02.344.41.51 – jacques.niffle@belgacom.net

Thérèse VERTENEUIL – rue Engeland 367, 1180
tél. : 02.375.45.73 – chabi@comiteengeland.be

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable :

Bernard JOURET

Coordination :

Jacques NIFFLE

Comité de lecture :

Denys RYELANDT et Luc STURBELLE

Notre N° de compte :

310-0734318-17

La « Lettre aux Habitants » peut être
consultée sur le site internet de l'ACQU :
www.ucclecomites.ibelgique.com

Tirage :

10.000 exemplaires imprimés sur papier
recyclé

La « Lettre aux habitants »
est publiée avec l'aide de
la Communauté française de Belgique et
de la Région de Bruxelles-Capitale.



(P) : Privé ; (B) : Bureau.

* **Dénomination**, REPRÉSENTANT, adresse, tél.

** **Localisation**, NOM, adresse, tél.